

	CRITÈRES/INDICATEURS					OBSERVATIONS
1. Connaissance de l'environnement professionnel	Connaissances et rôles des acteurs (ministères, adm française et européenne, agences et offices, établissements publics, OPA, collectivités locales, associations...)					
	Connaissances réglementaires (cadres réglementaires français et européen) en connaître l'existence et la structure(hiérarchie des normes) mais pas nécessairement le contenu détaillé					
	Connaissance des différents métiers exercés par les IAE					
2. Connaissances spécifiques "métier"	Pertinence des arguments "métier" (utilisation de connaissances "métier" pertinentes dans l'argumentation en les mobilisant à bon escient)					
	Emettre et défendre un avis dans le cadre d'un processus de prise de décision (en interne)					
	Capacité d'adaptation aux situations nouvelles, voire imprévues					
3. Aptitude à l'encadrement	Fédérer une équipe (faire partager un projet)					
	Gérer une équipe (animer, organiser le travail, hiérarchiser, planifier, évaluer, anticiper, identifier les sources d'échecs, prioriser, déléguer...)					
	Savoir se positionner dans la chaîne hiérachique (rendre compte, autonomie...)					
	Gérer les conflits					
4. Capacité de communication et de représentation	Écoute et adaptation à son interlocuteur					
	Clarté et structuration du propos					
	Force de conviction					
	Positionnement et aptitudes à la représentation (loyauté)					
5. Savoir-être de l'IAE	Motivations et projet professionnel					
	Ouverture, créativité et force de proposition					
	Respect des règles et sens du service public					